



Le pôle association et la Charte associative

16 juin 2009

DGFi Pôle assos



Les associations à Roubaix

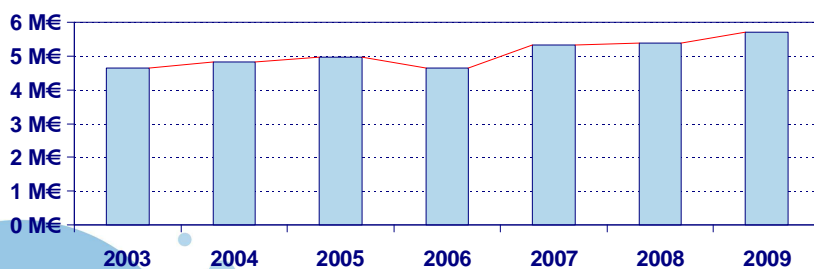
- Un tissu associatif dense et varié
- Plus de 400 associations financées par la ville
- Une centaine d'entre elles émergent aux dispositifs contractualisés (CUCS, FSE, CEJ...)
- 13M€ de subventions annuelles versées par la ville (en charge brute)
- Plus de 100 conventions signées
 - (critère des +23K€ de subventions)



Roubaix

BP 2009 : un soutien réaffirmé au monde associatif

Subventions de fonctionnement



Roubaix

... dans le cadre de choix structurants et responsabilisant

- **Développement d'une culture de partenariat entre la Ville et les associations**
 - Rédaction d'une charte associative
 - Développement du conventionnement
- **Evaluation des actions menées**
 - Mise en place d'un calendrier d'audit dès 2009
- **Formalisation et simplification des relations ville /associations**
 - Guichet unique
 - Dossier de demande de subvention simplifié
 - Critères d'attribution
 - Harmonisation du calendriers des procédures



... dans le cadre de choix structurants et responsabilisant

- Fonction « Appui associatif » de la MDA recentrée vers l'aide, la formation et l'accompagnement des associations.
- Étude sur les locaux associatifs
 - Mutualisation
 - Adéquation lieu/activité
 - Synergie
 - Accessibilité



Les relations Ville-associations

- L'organigramme Ville
- Le pôle association et son rôle
- Les dispositifs de soutien au monde associatif :
 - Les aides financières
 - Les aides matérielles



L'organigramme Ville

- 19 services thématiques regroupés dans 9 Directions générales
- Le service thématique a un rôle prépondérant dans les relations Ville/associations
- Le sport, la culture, la citoyenneté et l'animation sont les services les plus sollicités.



Le rôle des services thématiques

- Rédige et assure le suivi des conventions
- Porte et instruit les manifestations
- Instruit les dossiers de subventions



Les organes politiques

Le Comité Subventions Prestations

Il compte **5** membres permanents appartenant tous à la majorité municipale.

Les élus et techniciens y présentent leurs propositions de subventions aux associations.

Le Comité analyse les dossiers et se prononce sur l'opportunité de verser les subventions

Il traite également d'éléments de fonds relatif aux relations associations/collectivité.



Les organes politiques

Le Comité Subventions Prestations

Il se compose de :

Tony MACQUET, Conseiller municipal à la vie associative

Pascale FRANCOIS, Adjointe aux finances

Youssef CHOUAF, Conseiller municipal, audit financier des associations

M André DELVILLE, Conseiller municipal, commande publique et locaux

Et Mme Eve FLAMENT, Adjointe à l'accès du service public à l'utilisateur



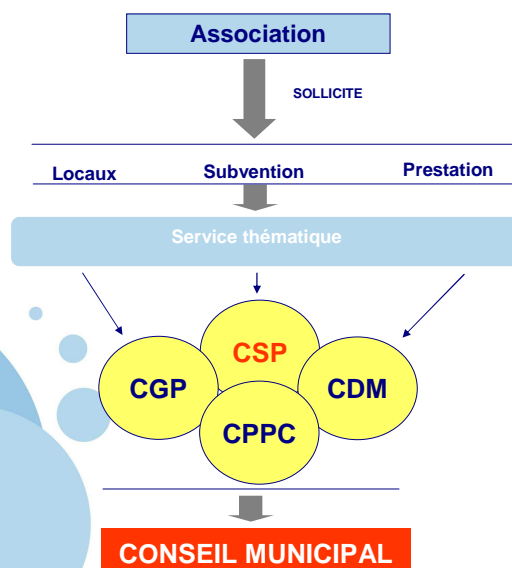
Les organes politiques

Au **C.S.P.** s'ajoute des instances thématiques:

- Le **C.P.P.C** (Comité de Pilotage des politiques contractuelles) qui traite des subventions Cucs/FSE
- Le **C.G.P** (Comité de Gestion du Patrimoine) qui traite des attributions de locaux



Le circuit décisionnel





Les types de subventions

- La subvention de fonctionnement est destinée à financer l'activité globale (animation, frais de locaux...)
- La subvention exceptionnelle finance un projet identifié (relevant de critères ou non)
- La subvention dans le cadre de politiques contractuelles est la contrepartie financière de la Ville au titre du Cucs, Fse, CEJ...



Le circuit d'une demande de subvention

- Traitement du dossier de demande par les services référents ou le porteur du dispositif de soutien
- Présentation du dossier dans une instance politique : CSP et CPPC
- Validation en Conseil Municipal



Les subventions : quelques règles simples (1/2)

- La subvention n'est pas un droit.
- Justifier du caractère d'intérêt communal.
- Une subvention passe nécessairement par un dossier de demande.
- Obligation de validation par le Conseil Municipal.
- Le délai moyen d'instruction est de 2 mois.



Les subventions : quelques règles simples (2/2)

- Une subvention de plus de 23K€ doit faire l'objet d'une convention.
- Toute subvention doit faire l'objet d'un compte rendu d'exécution (bilan)
- Toute association bénéficiaire de financement Ville peut faire l'objet d'un contrôle.



Roubaix

Les conventions

Subvention unique > 23 K€

Subventions générales dont le montant cumulé > 23K€

Subvention dans le cadre de politiques contractuelles



Roubaix

Les aides matérielles

- Dans la mesure de ses possibilités, la Ville est amenée à aider les associations par la mise à disposition de moyens matériels et/ou humains
 - 150 associations hébergées par la Ville
 - 510 demandes de prestations issues de associations (base 2007)
- Un outil de gestion : le C.D.M (Circuit Décisionnel des Manifestations)



Le Pôle association

- Situé au sein du service des finances
- Composé de 4 personnes :
 - Un responsable,
 - Une secrétaire,
 - Deux chargées de dossier



Le rôle du Pôle association

- Greffe du dépôt des dossiers de demande de subvention de fonctionnement
- Rôle d'interface entre services municipaux et associations
- Accompagne les services thématiques dans leurs rôles



Roubaix

Le rôle du Pôle association

- Met en place et anime les outils de suivi des relations avec les associations
- Accompagne et oriente les associations en situation de demande
- Assiste les organes politiques dans leurs prises de décision



Roubaix

Les outils

- Le fichier des associations

l'application a pour vocation :

« De recenser toutes les associations roubaisiennes et d'obtenir une information complète et globale des subventions et prestations accordées »

00000027 - ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - A.G.E.M.A.

Fichier Affichage Fenêtres Aide

Généralités Subventions Finances Contacts Suivi MAD Conventions Commentaires Litiges Communication Bilan et CR FDI



Les outils

- L'espace fournisseurs

L'espace fournisseur est un service en ligne gratuit proposé par Ville de Roubaix à destination de ses fournisseurs et associations.

Il permet notamment de consulter l'état d'avancée du paiement de subventions.

- L'espace téléchargement

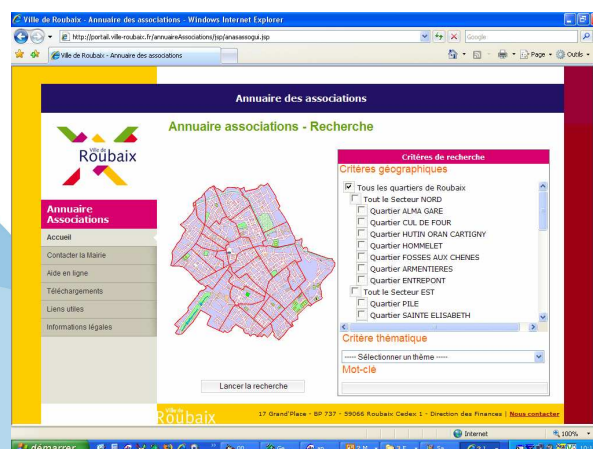
On y trouve des liens utiles ainsi que la possibilité de télécharger le dossier de demande de subvention



Les outils

- L'espace annuaire

Cet espace est destiné au grand public. Il permet notamment d'effectuer des recherches d'associations .





Les réflexions en cours

- Simplification des démarches administratives
- Diagnostic des locaux associatifs
- Dispositif d'évaluation et d'audit
- Le conseil consultatif
- La charte associative



Simplification des démarches administratives

- Refonte du dossier de demande de subvention
(dossier simplifié pour les demandes <5000€)
- Dématérialisation des dossiers de demande
(subvention en ligne...)
- Guichet unique



Diagnostic des locaux associatifs

- Loi du 11/02/2005 dite loi « handicap »
- Mise en conformité à horizon 2015 dans un contexte financier tendu
- Diagnostic technique et d'usage des locaux municipaux



Dispositif d'évaluation Le Contrôle, Suivi, Progrès

- Décret loi de 1935 obligeant les collectivités à exercer un droit de regard sur l'usage des fonds publics alloués
- Dispositif contradictoire mis en place dès le 2ème semestre 2009 avec 3 niveaux d'intervention



Conseil Consultatif

- Identification de représentants du tissu associatif roubaisien
 - Tête de réseau, représentants associatifs significatifs, comité directeur de l'OMS...
- Permettre d'engager les débats sur des sujets auxquels les représentants, responsables, bénévoles des associations sont sensibles



La Charte avec les associations Quelle utilité ?

- C'est une démarche qui vise à poser clairement les règles du jeu partenariales.
- Elle protège l'autonomie associative tout en garantissant une certaine qualité d'apport des partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques.



La Charte avec les associations Pour qui, pour quand ?

- Elle est destinée à l'ensemble des associations qui ont engagée ou souhaite engager un partenariat avec la Ville.
- Sa rédaction est élaborée avec des représentants associatifs.
- Son approbation sera soumise au Conseil Municipal d'octobre **2009**.



La Charte avec les associations Comment l'animer ?

- Création d'un comité d'animation et de suivi à composition paritaire
- Des temps périodiques de rencontres seront organisés



Les contacts

- Pôle association
DGF. L SCHOLLART
03.20.66.49.14
lschollart@ville-roubaix.fr
- Le site internet de la Ville :
www.ville-roubaix.fr



Le pôle association et la Charte associative

16 juin 2009

DGF. Pôle assos